



## ESC BORDEAUX EN APPRENTISSAGE

ETUDIANTS Bac+3 admis directement en Master 1 sur concours national TREMPLIN 2

### ► L'apprentissage à l'ESC Bordeaux

- 19 mois d'apprentissage : 1 semestre Master 1 – 1 année Master 2
- Un rythme d'alternance choisi par l'entreprise et l'apprenti, en fonction des missions confiées par l'entreprise et du projet pédagogique de l'étudiant
- Démarrage : 1<sup>er</sup> janvier 2009 – 31 juillet 2010.

### ► Pourquoi embaucher un apprenti ?

- L'apprenti, un collaborateur formé à votre univers et vos méthodes de travail
- Des risques de recrutement réduits en testant le futur jeune cadre pendant deux ans
- Un salarié à part entière qui n'est pas pris en compte dans le calcul des effectifs de l'entreprise
- Une exonération partielle des charges sociales
- Des aides financières (indemnités versées par le Conseil Régional et crédit d'impôt)
- La formation donnée par l'école financée par le biais de votre taxe d'apprentissage.

### ► L'entreprise s'engage à :

- Confier à l'apprenti une ou plusieurs activités professionnelles en relation directe avec la qualification du diplôme ESC Bordeaux. Le projet professionnel des étudiants peut s'inscrire dans tout type d'entreprise et tout secteur d'activité.
- Les offres de missions devront parvenir à l'ESC Bordeaux pour être transmises aux futurs apprentis ; elles définiront l'objectif général de la mission ainsi que les tâches précises qui seront confiées à l'apprenti.
- Nommer, pour chaque apprenti, un maître d'apprentissage dans l'entreprise pour encadrer l'apprenti, le conseiller et participer au suivi et à la coordination mis en place par l'école.
- Rémunérer l'apprenti selon la grille ci-dessous durant toute la durée du contrat :

Age de l'apprenti	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
De 18 à 20 ans	49 % du SMIC	65 % du SMIC
De 21 à 25 ans	61 % du SMIC	78 % du SMIC

*La rémunération peut être négociée sur des bases supérieures.*

- Prendre en charge le coût de formation de l'apprenti durant son contrat d'apprentissage via le quota de la taxe d'apprentissage ou sur fonds propres (signature d'une convention). Cette formation n'étant pas subventionnée par le Conseil Régional, son coût repose en totalité sur l'organisme formateur qui le relaie auprès de l'entreprise bénéficiaire.

Master 1 : janvier 2009 à août 2009 : **6000 €**

Master 2 : septembre 2009 à juillet 2010 : **8500 €**.

► **L'étudiant s'engage à :**

- Travailler pour l'employeur et effectuer les travaux confiés dans le cadre de la mission
- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise
- Suivre régulièrement la formation à BEM
- Se présenter aux examens prévus au contrat

► **BEM assure :**

- Le suivi du jeune dans le cadre de la formation
- La coordination avec l'entreprise et l'information pédagogique de l'entreprise
- La nomination d'un tuteur dans l'école
- La formation générale et technologique, en relation avec le diplôme

**SYNTHESE de la scolarité en apprentissage pour les AP2 (Admission Parallèle en 2<sup>ème</sup> année):**

Années	Nombre de semaines école	Total d'heures école (*)	Nombre de semaines entreprise	Total d'heures entreprise (*)
Master 1	9	315	23	805
Master 2	15	525	33	1155
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>840</b>	<b>56</b>	<b>1960</b>

(\*) sur une base de 35h/semaine

**ANNEE MASTER 1**

Le début de la scolarité (septembre à décembre 2008) est consacré à un **tronc commun** spécifique aux AP2 portant sur les cours fondamentaux nécessaires avant de démarrer l'apprentissage.

**La scolarité est bâtie sur des séquences de cours de trois semaines, non fragmentables.**

**Les étudiants choisissent, en accord avec l'entreprise, 3 séquences de cours de gestion** (parmi les 6 proposées), soit 9 semaines de cours.

► **Calendrier année scolaire 2009 (premier semestre) :**

SEQUENCES	DATES	SEMAINES	ECOLE	ENTREPRISE
Séquence 5	Du 12/01/2009 au 30/01/2009	3 à 5		
Séquence 6	Du 2/02/2009 au 20/02/2009	6 à 8		
<b>Vacances d'hiver</b>	<b>Du 23/02/2009 au 27/02/2009</b>	<b>9</b>		<b>X</b>
Séquence 7	Du 2/03/2009 au 13/03/2009	10 et 11		
<b>BBW (forum école)</b>	Du 16/03/2009 au 20/03/2008	12	<b>Au choix</b>	
Séquence 7	Du 23/03/2009 au 27/03/2009	13		
Séquence 8	Du 30/03/2009 au 17/04/2009	14 à 16		
<b>Vacances de printemps</b>	<b>Du 20/04/2009 au 27/04/2009</b>	<b>17</b>		<b>X</b>
Séquence 9	Du 27/04/2009 au 20/05/2009	18 à 21		
Séquence 10	Du 25/05/2009 au 12/06/2009	22 à 24		
<b>Vacances d'été</b>	<b>Du 15/06/2009 au 28/08/2009</b>	<b>25 à 35</b>		<b>X</b>

## ANNEE MASTER 2

Les étudiants choisissent, en accord avec l'entreprise, 5 séquences de cours (parmi les 10 proposées), soit 15 semaines de cours. *Calendrier non encore disponible.*

Durant le Master 2, LE PARCOURS A L'INTERNATIONAL est requis pour l'obtention du diplôme. Il peut se faire soit :

- a) **Par une période académique dans une Université Partenaire de BEM.** Cette période académique remplace les 15 semaines de cours que l'apprenti doit suivre à BEM.

Sept-09	Oct-09	Nov-09	Dec-09	Jan-10	Fev-10	Mar-10	Avr-10	Mai-10	Juin-10	Juil-10
Période académique dans une Université Partenaire à l'étranger				Mission dans l'Entreprise en France						

- b) **Par une période en entreprise à l'étranger** (16 semaines minimum, possibilité de fractionnement) : l'entreprise envoie l'apprenti dans une de ses filiales ou bureaux à l'étranger sur une période de quatre mois ou donne à l'étudiant des missions ponctuelles à l'étranger. Il n'y a pas de rupture de contrat, car l'apprenti est toujours salarié de la même entreprise.

Sept-09	Oct-09	Nov-09	Dec-09	Jan-10	Fev-10	Mar-10	Avr-10	Mai-10	Juin-10	Juil-10
5 séquences de cours (15 semaines) à BEM / Le reste en entreprise dont 16 semaines minimum en entreprise à l'étranger										

### ► Vos contacts à BEM :

Geneviève Audoire  
Responsable du développement des relations entreprises  
et de l'apprentissage  
05 56 84 55 17  
[Genevieve.audoire@bem.edu](mailto:Genevieve.audoire@bem.edu)

Ou Marilyne BOUTINAUD  
05 56 84 63 18  
[marilyne.boutinaud@bem.edu](mailto:marilyne.boutinaud@bem.edu)